



Gouvernement du Canada

Government of Canada

Commission des champs
de bataille nationaux

The National Battlefields
Commission

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Les travaux s’amorceront bientôt pour la réalisation du nouveau sentier d’interprétation multifonctionnel

Québec, le 2 avril 2015 – Les marcheurs et les amateurs de vélo se réjouiront d’apprendre que les travaux d’aménagement du nouveau *sentier des plaines d’Abraham* débiteront dans les prochains jours en vue d’une ouverture au grand public dès cet automne. Créé en milieu naturel et indépendant des infrastructures routières, une large partie de ce sentier d’interprétation multifonctionnel sera intégrée à la falaise longeant la côte Gilmour.

Mandaté par la Commission des champs de bataille nationaux, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a attribué un contrat d’une valeur d’environ 3,7 M \$ à l’entreprise Les Constructions Bé-Con inc., à la suite d’un processus compétitif ouvert et transparent, pour la réalisation d’une voie sécuritaire et accessible pour piétons et cyclistes. À cet octroi, la Commission privilégie vivement la construction d’un escalier (en option dans le contrat), mais souhaite s’assurer de la disponibilité des fonds, à l’intérieur de l’enveloppe allouée, avant de donner le feu vert à sa réalisation.

Suivant de près l’évolution du projet de réaménagement de la côte Gilmour annoncé le 2 août 2013, l’Honorable Denis Lebel, ministre de l’Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l’Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, est heureux de voir cette seconde phase du projet prendre son envol. « Notre gouvernement est fier d’avoir financé ce projet pour les gens de Québec et pour tous les Canadiens qui visiteront le site historique national du parc des Champs-de-Bataille. Notre investissement permet désormais aux citoyens d’utiliser la côte Gilmour toute l’année et, dès cet automne, il leur fera découvrir l’histoire de ce site historique grâce à l’aménagement d’un sentier d’interprétation multifonctionnel. »

M. André Beaudet, Secrétaire-Directeur général de la Commission a rappelé que « ce projet, en deux phases indissociables et complémentaires (volets routier et sentier), vise la cohabitation des divers utilisateurs tout en maximisant la sécurité de ceux-ci. Voilà pourquoi piétons et cyclistes auront un tracé dédié, pas seulement les automobilistes. Ce parcours misera sur l’histoire des lieux, et deviendra un lien prisé entre la promenade Samuel-de-Champlain et la Haute-Ville de Québec. Cette bonification démontre parfaitement notre volonté et notre capacité à œuvrer pour le mieux-être de l’ensemble des usagers du parc et des citoyens de la région de Québec, et nous en sommes fiers ».

Le nouveau tracé facilitera la circulation récréative et le développement du transport actif. D’une longueur de 1190 mètres, avec une pente prononcée de plus de 8 % par endroits, le chemin sera éclairé et damé en hiver. Il comprendra, entre autres, un sentier polyvalent, six aires de repos et d’interprétation, ainsi que des traverses sécurisées.

Ce tracé optimal vise à préserver le cachet patrimonial et historique du site, ainsi qu’à minimiser les impacts sur la végétation et la morphologie de la falaise. Il permettra d’assurer la sécurité des utilisateurs (marcheurs avec ou sans poussettes, adeptes du vélo et de raquette en hiver) tout en

respectant le budget du projet et l'échéancier fixé. Les travaux pour sa réalisation comprennent principalement l'abattage d'arbres et le reboisement, le terrassement en sol meuble, l'excavation de roc dans la falaise, le remblayage de masse et la mise en place de murs de soutènement en gabion, l'ouvrage de stabilisation de parois rocheuses et les travaux connexes de spécialités civiles, de structures, d'architecture de paysage et de mise en valeur.

Le projet respecte les exigences de l'ensemble des codes, lois et des règlements fédéraux sur l'environnement, il se conforme aux normes pertinentes locales et provinciales. Une surveillance sera assurée en raison de la nidification possible d'espèces en péril. La présence d'arbres ayant un statut protégé tels que le noyer cendré a requis un permis d'Environnement Canada.

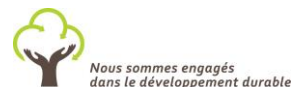
Les travaux nécessiteront l'enlèvement d'arbres sur le nouveau parcours, lesquels seront compensés par un reboisement équivalent en nombre; un engagement de la Commission. En vue de revitaliser le bois coupé, l'entrepreneur aura la responsabilité d'en disposer de la meilleure façon possible pour maximiser sa réutilisation et devra faire rapport.

Un impact temporaire sur la circulation routière dans la côte Gilmour est possible pendant la période reliée aux travaux de construction du volet sentier. Plus de détails seront divulgués advenant le cas.

www.lesplainedabraham.ca

- 30 -

Information : Projet de la côte Gilmour
Nathalie Allaire
Responsable de la diffusion et des relations médias
Division des communications
Commission des champs de bataille nationaux
418 648-4801, nathalie.allaire@cbbn-nbc.gc.ca



Appel d'offres
Sonia Tengelsen
Conseillère principale en communications
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
514-496-3588, quemedia@tps.gc.ca

Vincent Rabault
Attaché de presse
Cabinet de l'honorable Denis Lebel
514-496-1282, vincent.rabault@miga-maig.gc.ca